

## **EXTRAIT DE DELIBERATION Nº 38**

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 2
Quorum : 12

### Dépréciation pour créance douteuse

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité des votants, la dépréciation pour créance douteuse (cf. annexe n°5).

#### **♦ VOTE**:

•	Votant :	16
•	Non-participation au vote :	0
•	Abstention :	0
•	Suffrages exprimés :	16
•	Pour :	16
•	Contre :	0

Fait à Besançon, le 09 décembre 2021

Professeur Pascal VAIRAC Directeur de l'ENSMM



#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2021**

#### **DEPRECIATION POUR CREANCE DOUTEUSE**

#### Motif:

L'Ecole a adhéré à un marché subséquent de fourniture d'électricité mis en place par la direction des achats de l'Etat (DAE). La société *Hydroption* a été retenue comme prestataire dans le cadre de ce marché. Le marché devait être exécuté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Conformément au marché, l'Ecole a versé une avance de 14375€, par demande de versement, à la société *Hydroption*. L'avance a été mise en paiement le 31 mars 2021.

La direction des achats de l'Etat (DAE) a informé l'Ecole le 26 octobre 2021 que la société *Hydroption* demandait la résiliation du marché.

La direction générale des finances publiques a informé l'Ecole le 2 novembre 2021 que la société *Hydroption* était placé en redressement judiciaire.

Par courrier en date du 2 novembre 2021 au mandataire judiciaire désigné par le juge, l'Ecole a fait valoir la créance détenue sur la société *Hydroption*.

L'avance comptable (compte 4091) versée à la société *Hydroption* a été retraitée, par demande comptabilisation en recette à recouvrer (compte 463) le 3 novembre 2021.

Compte-tenu du périmètre du marché public et de la situation judiciaire de la société, le risque de non recouvrement de l'avance allouée apparait élevé et nécessite de constituer une provision pour créance douteuse du montant total de l'avance soit 14375€.

#### <u>Impact :</u>

La constitution d'une dépréciation pour créance douteuse (crédit compte 4911) constitue une charge (débit compte 6817) et, à ce titre, a un effet déficitaire de 14375€.

#### Projet de délibération :

#### Article 1:

Le conseil d'administration autorise la dépréciation, par demande de comptabilisation, d'une créance douteuse d'un montant de 14375€.



Le directeur de l'ENSMM

L'agent comptable de l'ENSMM

Α

SCP Br Associés Me Nicolas Malric 59 avenue Maréchal Foch 83000 Toulon

Besançon, le 2 novembre 2021,

Objet : Liquidation judiciaire de la société Hydroption

PJ : - Copie de l'engagement juridique et de la demande de versement de l'avance

- RIB de l'ENSMM

Par courrier du 26 octobre 2021, la Direction des achats de l'Etat nous informe que, du fait d'un choix délibéré, la société Hydroption n'est plus en mesure de poursuivre l'exécution des marchés de fourniture d'électricité.

L'Ecole a adhéré au lot 1 du marché subséquent n°5 pour des prestations de fourniture du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. Conformément au marché, l'Ecole a consenti une avance de 14375 € mise en paiement le 31 mars 2021.

Nous sommes informés ce jour, par la Direction générale des finances publiques, que la société Hydroption, par un jugement du tribunal de commerce de Toulon, en date du 21 octobre 2021, est placée en redressement judiciaire et que vous assurez la mission de mandataire judiciaire.

Nous déclarons donc la créance de 14375€ que nous détenons sur la société Hydroption.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur

ascal \

L'agent comptable

Eric ROBERT

# BULLETIN OFFICIEL DES

# ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTRE Direction de l'information légale et administrative

Liberté Égalité Fraternité DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.bodacc.fr

BODACC « A » Annonce n° 2652 83 – VAR

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Jugement prononçant

Date: 21 octobre 2021.

Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire. 804 986 552 RCS Toulon.

HYDROPTION.

Forme: Société par Actions Simplifiée.

Activité: commerce d'électricité, toutes opérations industrielles, commerciales se rapportant à la création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à production d'électricité ou d'énergie

Adresse: 3, rue Racine, 83000 Toulon.

Complément de jugement : Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, et désignant administrateur Selarl Xavier Huertas & Associes Prise en la Personne de Me Xavier Huertas 1 rue Lamartine Cs 81041 06050 Nice avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire SCP Br Associés Prise en la Personne de Me Nicolas Malric 59 avenue Maréchal Foch 83000 Toulon. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

**ENSMM** 

Comptable Assignataire :

AGENCE COMPTABLE DE L'ENSMM

DEMANDE DE VERSEMENT

Année Gestion :

2021

N° Demande de Versement:

56

Date Emission :

31/03/2021

NOM - Prénom - Adresse

**HYDROPTION** 

Mode de réglement

RIB

**BANQUE** 

30003

00299

00025710850

30

3 rue Racine

83000 TOULON SOGEFRPP - FR76 3000 3002 9900 0257 1085 030

Hydroption

Code gestion	Imputation 1	Bull	
	<u>muputation</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
900	4091	14 375,00	0,00
900	5159	0,00	14 375,00

Objet:

Ligne budgétaire :

PAIEMENT AVANCE MARCHE HYDROPTION

HT

14 375,00 EURO

TVA

0,00 EURO

TTC Montant du paiement :

14 375,00 EURO 14 375,00 EURO

Arrêté la présente demande de versement à la somme de : quatorze mille trois cent soixante-quinze euros

Pour acquit de la somme de 14 375,00 euros

Α

, le

L'ordonnateur,

Le comptable.

Pour le Directeur et par délégation Le Directeur Géséral des Services de l'ENSMM

David MAUPIN

L'agent Comptable

Éric Robert